

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984
(51^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

1^{re} Séance du Mercredi 16 Mai 1984.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. JEAN NATIEZ

1. — **Affectation de certains fonds à la recherche pétrolière.** — Discussion des conclusions d'un rapport tendant à la création d'une commission d'enquête (p. 2369).

M. Massot, rapporteur de la commission des lois.

Discussion générale :

MM. Jans,
Zeller,
Sanmarco,
Noir.

Clôture de la discussion générale.

Passage à la discussion de l'article unique.

Article unique (p. 2376).

Vote sur l'ensemble (p. 2376).

Adoption, par scrutin, de l'article unique de la proposition de résolution.

2. — **Constitution d'une commission d'enquête.** — Communication relative à la nomination des membres (p. 2376).

3. — **Ordre du jour** (p. 2376).

★ (1 f.)

PRÉSIDENTICE DE M. JEAN NATIEZ,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

AFFECTATION DE CERTAINS FONDS A LA RECHERCHE PETROLIERE

Discussion des conclusions d'un rapport
tendant à la création d'une commission d'enquête.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur :

— la proposition de résolution de M. André Lajoinie et plusieurs de ses collègues tendant à la création d'une commission d'enquête chargée d'examiner les conditions dans lesquelles l'opération dite « avions renifleurs » a pu être menée par la société nationale E. R. A. P. ;

— et la proposition de résolution de M. Pierre Joxe et plusieurs de ses collègues tendant à la création d'une commission d'enquête chargée d'examiner les conditions dans lesquelles

des fonds ont pu être affectés depuis 1976 à une « invention scientifique susceptible de bouleverser la recherche pétrolière » (n^o 1946, 1964, 1987).

La parole est à M. Massot, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

M. François Massot, rapporteur. Monsieur le président, mes chers collègues, la commission des lois a été saisie de deux propositions de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur les faits, qu'un journal satirique paraissant le mercredi a qualifiés d'« affaire des avions renifleurs », relatifs à une « intervention scientifique qui était susceptible de bouleverser la recherche pétrolière ».

La première de ces propositions de résolution émanait de M. Lajoinie et des membres du groupe communiste. Elle tendait à la création d'une commission d'enquête chargée d'examiner les conditions dans lesquelles l'opération des « avions renifleurs » a pu être menée par la société E. R. A. P., les autorisations officielles qui ont été délivrées dans ce cadre et les conditions dans lesquelles le rapport de la Cour des comptes aurait été détruit. Cette commission aurait également eu pour mission de proposer des mesures pour que les responsables des opérations en cause restituent les fonds détournés et répondent de leurs actes.

La seconde proposition de résolution émanait de M. Pierre Joxe et des membres du groupe socialiste. Elle tendait à créer une commission d'enquête chargée d'examiner les conditions dans lesquelles des fonds ont pu être affectés depuis 1976 à une « invention qui était présentée comme susceptible de bouleverser la recherche pétrolière ». Cette commission aurait eu pour mission de faire toute la lumière, d'une part, sur les faits qui ont motivé le rapport fait à la Cour des comptes daté du 21 janvier 1981 et concernant cette affaire à l'exclusion toutefois des faits de recel d'escroquerie qui font l'objet d'une information judiciaire, et, d'autre part, sur les raisons pour lesquelles il n'a pas été donné suite aux conclusions de ce rapport.

Se fondant sur les éléments dont elle avait connaissance à l'époque, la commission des lois a tout d'abord mesuré la portée de l'affaire soumise à son examen. C'était au début de février 1984, et elle n'avait pratiquement à sa disposition que le Livre blanc publié par M. le Premier ministre et édité par la Documentation française.

Elle a ainsi constaté que le rapport de la Cour des comptes faisait état de pertes financières directes pour le groupe Elf-Aquitaine, d'un montant de 740 à 790 millions de francs de l'époque, du fait de cette seule affaire et sans qu'il en découle de retombées positives. Elle y a également relevé que le groupe n'avait pas recueilli tous les renseignements nécessaires avant de prendre ses décisions. Elle y a enfin noté que de nombreuses irrégularités avaient été commises au cours de l'opération et que les procédures normales de contrôle n'avaient pas été suivies.

Après avoir ainsi apprécié la portée de l'affaire qu'elle avait à examiner, la commission des lois a observé qu'il ressortait du rapport que de nombreuses interrogations restaient sans réponse.

Il en allait ainsi du rôle et des responsabilités des différents intervenants, des raisons qui ont conduit à entourer du plus grand secret l'ensemble de l'affaire et des causes de l'abstention des pouvoirs publics, qui n'ont donné aucune suite à l'époque aux recommandations formulées par le rapport.

Compte tenu de ces différents éléments, la commission des lois a estimé que la création d'une commission d'enquête était opportune.

Elle a ensuite examiné la recevabilité des deux propositions de résolution qui lui étaient soumises.

Aux termes de l'article 41 de notre règlement, si le garde des sceaux fait connaître que des poursuites judiciaires sont en cours sur les faits ayant motivé le dépôt de la proposition, celle-ci ne peut être mise en discussion. Or, par lettre du 7 février dernier, le garde des sceaux nous a fait savoir qu'une information pour recel d'escroquerie avait été ouverte sur l'affaire en cause au tribunal de grande instance de Paris, le 16 janvier 1984.

La proposition du groupe communiste étant antérieure à cette date, ses auteurs ne pouvaient avoir connaissance de cette information.

M. Parfait Jans. Nous ne lisons pas encore dans le marc de café !

M. François Massot, rapporteur. C'est pourquoi, tout en approuvant, dans son principe, la proposition de résolution communiste, la commission des lois a constaté qu'elle n'était pas recevable. En revanche, elle a adopté la seconde sous réserve d'une précision de rédaction.

Depuis l'examen, au début du mois de février, de ces deux propositions de résolution, une mission d'information sur les aspects financiers de certaines opérations de l'entreprise de recherches et d'activités pétrolières, et ses filiales, mission créée le 24 janvier 1984 par la commission des finances, a achevé ses travaux, et son président, M. Christian Goux, en a publié un compte rendu daté du 27 avril.

La constitution d'une mission d'information en janvier dernier a répondu avant tout à un souci d'efficacité et de rapidité puisqu'une commission d'enquête ne pouvait être créée avant l'ouverture de la session parlementaire.

Ses objectifs étaient par ailleurs bien définis puisque le compte rendu de ses travaux précise que c'est en se plaçant sur le terrain qui est celui de la compétence de la commission des finances que la mission se proposait, d'une part, d'éclaircir le processus ayant conduit à la signature de contrats qui se sont traduits pour une entreprise publique par une perte d'un montant élevé et, d'autre part, de rechercher si les sommes ainsi dépensées avaient eu l'emploi pour lequel elles avaient été versées.

Il ressort du compte rendu publié par M. Christian Goux que les travaux de cette mission ont permis d'approcher de plus près certaines vérités mais que de nombreuses questions restent encore sans réponse. A celles déjà soulevées par le rapport du conseiller à la Cour des comptes de 1981 sont même venues s'ajouter des interrogations supplémentaires nées du travail de la mission. C'est pourquoi M. Christian Goux, après avoir souligné que celle-ci ne disposait pas des moyens reconnus aux seules commissions d'enquête, a souhaité, en conclusion de son compte rendu, que l'action judiciaire, appuyée par les moyens d'enquête dont dispose le Parlement, aboutisse à fixer les responsabilités et, le cas échéant, à châtier les coupables. Autrement dit, M. Christian Goux estime nécessaire qu'une commission d'enquête soit créée.

De fait, les textes donnent aux commissions d'enquête des pouvoirs singulièrement plus étendus que ceux reconnus aux missions d'information. L'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires prévoit que toute personne dont une commission d'enquête a jugé l'audition utile est tenue de déférer à la convocation qui lui est délivrée. Cette personne témoigne sous serment. Le faux témoignage est sanctionné puisque l'article 363 du code pénal prévoit même des peines d'emprisonnement.

L'article 6 de l'ordonnance de 1958 oblige enfin au secret les membres des commissions d'enquête ainsi que ceux qui, à un titre quelconque, assistent ou participent à leurs travaux. C'est une garantie contre toute divulgation intempestive qui fausserait le cours de l'enquête.

Ainsi, la commission d'enquête semble être l'instrument le mieux adapté pour tenter d'apporter des éléments de réponse aux différentes questions qui subsistent dans cette affaire d'une particulière gravité. C'est pourquoi la commission des lois vous propose d'adopter la proposition de résolution suivante :

« Il est créé, en application des articles 140 et suivants du règlement de l'Assemblée nationale, une commission d'enquête parlementaire de trente membres chargée de faire toute la lumière :

« 1^o Sur les faits qui ont motivé le rapport fait à la Cour des comptes par un conseiller de la 6^e chambre, le 21 janvier 1981, et sur la destination des fonds affectés depuis 1976 à une « invention scientifique susceptible de bouleverser la recherche pétrolière », à l'exclusion des faits de recel d'escroquerie faisant l'objet d'une information judiciaire en cours près le tribunal de grande instance de Paris ;

« 2^o Sur les raisons pour lesquelles il n'a pas été donné suite aux conclusions dudit rapport, notamment quant à la détermination des responsabilités encourues et à la nécessité de mener des enquêtes supplémentaires sur les points qui relèvent d'autres compétences que celle de la Cour des comptes. » (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Jans.

M. Parfait Jans. Monsieur le président, mes chers collègues, le mercredi 21 décembre 1983, un hebdomadaire relaie l'affaire des avions renifleurs. Un second rebondissement a lieu l'après-midi de ce même jour, lors de la séance consacrée aux questions d'actualité.

Le total des sommes versées par Elf-E. R. A. P., y compris les frais financiers, s'élève à 266 220 194 dollars, soit, si l'on tient compte d'un cours à 8 francs, plus de 2 milliards de francs.

Il n'est pas inutile de préciser que ces sommes ont été versées en dehors de toutes les règles administratives et comptables, et que ces opérations ont pu se faire parce qu'elles étaient directe-

ment couvertes par le Président de la République de l'époque, M. Giscard d'Estaing. Cela est particulièrement vrai pour le premier contrat. C'est toujours le cas pour le deuxième contrat, bien qu'entre-temps, M. Barre, alors Premier ministre, ait été « mis au parfum » et se soit glissé dans la mécanique.

Ce sont encore ces deux personnalités qui ont contribué à placer l'opération sous l'appellation commode de « secret défense », car tout devait se passer sans contrôle et sans publicité.

Il y a une véritable complicité entre MM. Giscard d'Estaing, Barre et le meneur de jeu, M. Pinay, conseillé par M^r Violet, pour soutirer à la société nationale Elf-E. R. A. P. des milliards de francs pour une cause encore inconnue.

Bien sûr, des remboursements ont été effectués, et nous pensons, au groupe communiste, que leur importance est liée à la rupture du secret initial. C'est pourquoi, le même jour, le groupe communiste déposait une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner les conditions dans lesquelles l'opération dite « avions renifleurs » a pu être menée par la société nationale E. R. A. P.

La session se terminait sans que l'Assemblée ait eu le temps de statuer sur la proposition de notre groupe. C'est pourquoi nous avons donné notre accord pour la création d'une mission d'information le 24 janvier.

La mission d'information a travaillé. Elle a entendu huit personnalités, dont six appartenant au groupe Elf-E. R. A. P. et deux seulement extérieures au groupe. Nous n'avons pas entendu les personnes dont les noms reviennent dans tous les documents : MM. Giscard d'Estaing, Barre, Hiraud, Pinay, Pesenti, de Weck, de Villegas, Bonnassoli.

Plus tournée vers la société nationale, la mission d'information s'est limitée à l'approche des aspects financiers, sans se donner les moyens de trouver qui devait profiter de la totalité des versements et qui a profité de l'argent qui n'est pas rentré et qui ne rentrera certainement plus. Il est donc nécessaire d'aller plus loin en décidant la création de la commission d'enquête.

Il n'est pas inutile de se souvenir que Elf-E. R. A. P. a acquis les droits exclusifs d'utilisation des « avions renifleurs » en seconde main.

En effet, le premier à avoir essayé de tirer des avantages du procédé détenu par M. de Villegas est le financier Pesenti, un des plus grands hommes d'affaires italiens, patron de nombreuses sociétés dont Italmobiliare et Italcementi. M. Pesenti est actuellement sous le coup d'une inculpation pour abus de biens sociaux. Il faut noter que les difficultés du financier italien proviennent de contrats signés et de contacts qu'il a eus avec le cardinal Marcinkus et l'Institut des œuvres religieuses.

En 1972, Pesenti devait trouver de l'eau pour ses cimenteries installées dans le sud de l'Italie et aussi pour rentabiliser ses investissements touristiques en Espagne, dans la région d'Almeria. Il prend contact avec de Villegas par l'intermédiaire de M^r Violet, qui est l'un de ses avocats d'affaires. Mais l'eau trouvée ne suffisait pas à rentabiliser la cimenterie et l'affaire touristique. Comme l'a précisé une des personnalités entendues par la mission d'information : « L'eau trouvée coûtait le prix de l'or. L'expérience n'était pas concluante. Ces dépenses n'étaient possibles que pour chercher du pétrole. »

Pesenti s'est alors orienté vers le pétrole dans une zone où la recherche était en retard : l'Afrique du Sud. Une prospection clandestine dans ce pays ouvrait des espoirs, mais il était nécessaire d'obtenir des autorisations de survol pour procéder à un véritable examen. C'est alors que M^r Violet fit intervenir M. Pinay pour obtenir ces autorisations des autorités sud-africaines, au profit non pas de la France, mais du financier italien Pesenti. Après le survol, un forage a eu lieu en Zululand à la frontière du Mozambique. Ce forage a été infructueux. Pesenti a alors estimé qu'il avait dépensé assez d'argent depuis cinq ans dans cette affaire. Je précise que l'Afrique du Sud n'a pas accepté le procédé qu'elle a estimé insuffisamment fiable.

Aussi, lorsqu'on nous présente la démarche de M. Pinay et de M^r Violet auprès d'Elf-E. R. A. P. comme étant inspirée par l'intérêt national, il est bon de se rappeler qu'ils ont « refilé » à la société nationale une technique d'occasion rejetée par Pesenti et refusée par l'Afrique du Sud ; ils savaient aussi que le procédé ne valait rien, qu'aucun résultat probant n'était apparu, tant en Italie du Sud qu'en Espagne et en Afrique du Sud.

M^r Violet est connu dans les mouvements internationaux de la droite et de l'extrême droite, il participe à leurs colloques et séminaires. Il est aussi un « honorable correspondant » du S. D. E. C. E.

La commission d'enquête devra comprendre les motivations qui ont poussé M^r Violet et M. Pinay à vouloir précipiter Elf-E. R. A. P. dans cette affaire véreuse.

Véreuse, pas pour tout le monde ! N'oublions pas que le premier contrat de 200 millions de francs suisses est destiné à hauteur de 20 p. 100 à dédommager Pesenti. On se demande bien pourquoi. La somme revenant à Pesenti a été évaluée à 40 millions de francs suisses. Elle a été versée par un autre personnage dont je parlerai dans un instant, mais la mission d'information n'a pas pu savoir qui étaient les ou les véritables destinataires de ces sommes. La commission d'enquête devrait nous permettre de connaître les destinataires de ces sommes indûment attribuées à Pesenti.

La commission d'enquête devrait aussi entendre M. de Weck, actuellement président de Renault-Finances. C'est lui qui a signé les chèques dont je viens de parler et c'est lui qui refuse de communiquer le nom des destinataires. L'actuel président de Renault-Finances, ancien président de l'Union des banques suisses, présenté comme un ami de la France, n'a pas jusqu'à maintenant apporté la preuve de cette amitié. La raison réside essentiellement dans le fait qu'il est un personnage central dans l'affaire.

Il n'est pas inintéressant de savoir comment M. de Weck est arrivé dans cette opération. Les parties, Elf d'une part et de Villegas de l'autre, demandant à M^r Violet de trouver une personne neutre, francophile, permettant les transactions en toute confiance. M^r Violet prie un de ses amis dominicains, le père Dubois, de nationalité française, de lui soumettre une proposition. Le père Dubois connaît un ecclésiastique suisse du nom de Marmier. Cet ecclésiastique est présenté par une des personnalités entendues par la mission d'information comme assumant la liaison entre l'épiscopat suisse et le Vatican.

M. Adrien Zeller. Pour les mariages !

M. Parfait Jans. Par contre, une autre personnalité entendue le présente comme un petit abbé bureaucrate à l'évêché de Fribourg. Toujours est-il que l'ecclésiastique en question propose le nom de M. de Weck, dont la candidature est acceptée par les parties. Si bien que l'un des principaux personnages de l'opération est placé à la charnière de la circulation des sommes qui vont être distribuées sur recommandation des ecclésiastiques.

Je précise que les deux ecclésiastiques que je viens de mentionner sont ceux qui assistaient à la signature du deuxième contrat le 24 juin 1978 au château de Wolfsberg, comme l'indique le rapport de la Cour des comptes à la page 57 du Livre blanc. On nous a précisé, à la mission d'information, qu'ils n'assistaient pas à la signature de l'accord, qu'ils étaient seulement dans les coulisses, un peu comme ces futurs papas qui arpentent les coulisses des maternités en attendant qu'on leur annonce la bonne nouvelle ! (Sourires.)

Il nous faudra entendre M. de Weck. Bien sûr il est de nationalité suisse. Son refus de comparaître devrait mettre en cause son poste de président de Renault-Finances et serait un aveu de taille.

Je voudrais souligner un autre point concernant le rôle joué par M. Pinay lors de la démonstration faite à Soudron, en Champagne, en présence de M. Giscard d'Estaing qui était à l'époque Président de la République. Cette démonstration a eu lieu le 5 avril 1979.

Il faut savoir que M. Guillaumat, président d'Elf au moment de la préparation de la démonstration de Soudron, a fait parvenir une note à l'Élysée dans laquelle il indiquait qu'il n'était pas souhaitable que le Président de la République se déplace. M. Guillaumat explique sa démarche par le fait qu'alors « nos doutes étaient immenses ».

Questionné sur le fait que le Président de la République Giscard d'Estaing n'a pas tenu compte de l'avis émis, M. Guillaumat répond : c'est une intervention extérieure qui l'a persuadé. Question : M. Pinay ? Réponse : oui, M. Pinay. M. Giscard d'Estaing avait-il besoin d'être poussé par M. Pinay dans cette affaire ? Ce n'est pas prouvé. Il faudra se pencher sur la question.

M. Horowitz, scientifique, était désigné depuis février 1979 pour donner son opinion sur le procédé des avions renifleurs. M. Giscard d'Estaing ne pouvait l'ignorer. On peut s'étonner qu'il ait été écarté de la démonstration de Soudron le 5 avril. Un technicien d'Elf questionné à ce sujet a répondu : « L'expérience de Soudron a été déclenchée sous la pression de M. Pinay. M. Horowitz n'a pas été invité parce que l'expérience risquait de donner lieu à un trucage et qu'il était impossible de provoquer un scandale. »

Il y a eu donc course entre les magouilleurs qui voulaient que se poursuive l'opération financière et les scientifiques qui condamnaient sans appel le procédé des avions renifleurs, ou plutôt, les magouilleurs ont tout fait pour doubler les scientifiques.

Je précise encore qu'une personnalité d'Elf a parlé de M. Pinay en ces termes : « Pour nous, il était de l'autre côté. » Ou encore : « M. Pinay est un homme qui connaît bien les problèmes d'exportation. »

tation : il était président du groupement des « SOFRE » qui a pour objet de promouvoir l'exportation des techniques françaises. C'est par ses relations avec l'étranger qu'il a ainsi fait la connaissance des inventeurs. »

M. Pinay est le parrain de cette affaire, M. Violet organisateur, M. Pinay a mis tout le poids de son autorité pour imposer à Elf-E. R. A. P. la signature des contrats. Pourquoi ? L'intérêt national ne peut être retenu comme argument puisque mieux que tout autre, il connaissait l'inconsistance du procédé.

Le fait que l'opération ait été menée sur la base du secret n'argumente pas en faveur de son sérieux. Le secret a été imposé pour que l'opinion publique n'apprenne pas comment, à partir d'un procédé hidon, la société nationale allait verser des sommes considérables dont on ne retrouverait nulle trace. Le secret avait aussi cette vertu, si l'on peut dire.

Telles sont les questions auxquelles la commission d'enquête devrait apporter des réponses. La découverte du fait qu'une partie de l'argent a été versée à une œuvre religieuse, qu'une autre partie a été destinée à une société humanitaire qui n'est pas connue accroît notre volonté d'y voir clair.

On a parlé d'internationale réactionnaire. A droite, on proteste. Mais il existe un moyen de faire basculer cette affirmation dans le néant : c'est la commission d'enquête. Que nos collègues votent, et ils auront déjà contribué à lever une partie du voile.

Et dans tout cela que devient notre société nationale ? Son très grand défaut vient de ses qualités. C'est parce qu'elle était une société nationale et que parmi les sociétés nationales elle était l'une des plus dynamiques, sinon la plus dynamique, qu'elle était l'une des plus entreprenantes, sinon la plus entreprenante, c'est aussi parce qu'elle dégagait les meilleurs résultats financiers qu'elle a été choisie pour cette opération. Vous pensez bien que nous n'aurons pas la légèreté de reprocher à cette société nationale ses qualités. Les présidents Guillaumat et Chalandon sont-ils à mettre totalement à l'écart de l'opération ? Ont-ils appliqué les ordres reçus ? Sont-ils allés au-delà d'une certaine faiblesse ? Se sont-ils seulement laissé entraîner ?

Nous souhaitons aussi que les travaux de la commission d'enquête démontrent que tous les cadres et techniciens de la société nationale qui ont travaillé sur cette affaire ont été abusés. Un complice a facilité l'escroquerie de Bonassoli et de de Villegas. Il est peut-être de la société. Il est souhaitable qu'il soit démasqué car il a servi des intérêts antinationaux. Mais nous disons haut et clair : le personnel, les techniciens, les chercheurs, les cadres d'Elf-E. R. A. P. n'ont qu'une seule préoccupation à avoir, c'est celle d'être demain comme aujourd'hui et hier à la hauteur de la mission que la France leur a confiée.

Un soir, lorsque le conseil municipal de Levallois comparait l'évolution de la délinquance entre les communes de la banlieue ouest, le maire R. P. R. a déclaré dans un raccourci saisissant : « Les volés sont à Neuilly, les voleurs sont à Levallois ».

M. Michel Noir. Quel rapport avec le sujet ?

M. Parfait Jans. Il s'agit là d'un prolongement de la thèse publiée par le journal R. P. R. de Loir-et-Cher, et l'on passe simplement de la famille à la commune. Les communes bourgeoises fournissent forcément les volés, les communes à population laborieuse forcément les voleurs.

Si les personnages cités dans le Livre blanc de la Cour des comptes devaient habiter dans l'une de ces deux communes, ils choisiraient sans nul doute Neuilly. Ce n'est pas pour autant que je les classerais dans la catégorie des volés. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Zeller.

M. Adrien Zeller. Monsieur le président, mes chers collègues, tout parlementaire attaché au plein exercice des prérogatives du Parlement ne peut qu'estimer que la création de commissions d'enquête parlementaires fait partie des moyens normaux dont il dispose pour assumer le rôle de contrôle qui lui échoit. Dans cet esprit, loin de souhaiter le dépérissement de cette procédure, nous en souhaitons au contraire le développement.

Puis-je donc, avant d'entrer dans le vif du sujet de ce matin, demander au président de notre assemblée, ainsi qu'à mes collègues de la majorité, ce qu'ils entendent faire de l'idée contenue dans une proposition qui avait été déposée en 1980 par MM. Fabius, Chevènement, Auroux, Henu, Le Pensec, Franceschi, Rocard, Nucci, Pierret, et j'en oublie. Cette proposition prévoyait que l'opposition, à condition de rassembler le quart des voix des députés, devait pouvoir provoquer la création d'une commission d'enquête, au maximum une fois par session. Je serais, monsieur le président, très heureux, si vous vouliez bien transmettre à M. Mermaz ma demande de donner suite à cette suggestion fort intéressante.

M. Michel Noir. Très bien !

M. Adrien Zeller. En attendant d'être éclairé sur la fidélité des députés socialistes à leurs intentions d'hier, force est de constater qu'en ce qui concerne l'affaire dite des renifleurs, on a quelque peine à maintenir le « suspense » autour de la création de cette commission et de ses résultats éventuels.

En réalité, six mois après son éclatement, cette affaire a le goût du réchauffé. On peut même parler d'un acharnement thérapeutique autour d'un prétendu scandale politico-financier qui est en train, inexorablement, malgré l'essai fort intéressant de M. Jans...

M. Edmond Garcin. Cet essai a été transformé !

M. Adrien Zeller. ...de mourir de sa propre mort. Le fait qu'il y ait eu escroquerie manifeste, avatars rocambolesques et ingrédients croustillants de toute nature, n'enlève rien à cette constatation.

Permettez-moi donc de pronostiquer, après la publication du rapport Gicquel, après les travaux de la mission d'information — et je note que le président de cette mission n'a même pas cru nécessaire de se joindre à vous, messieurs de la majorité, pour donner le poids de son autorité au vote que vous allez émettre...

M. Michel Noir. C'est vrai !

M. Adrien Zeller. ...permettez-moi, dis-je, de pronostiquer que cette danse du scalp, organisée autour de cette affaire, ne réussira pas à ranimer les passions ni à découvrir plus que ce que l'on sait déjà, ni, hélas, à résoudre les vrais problèmes que cette affaire soulève et dont je parlerai tout à l'heure.

Ce que l'on sait, sans que l'honneur des hommes puisse être mis en cause, c'est que Elf-E. R. A. P. est tombée dans le piège très habilement tendu et qu'elle n'était pas préparée à éviter, tant il est vrai que le truqueur et le richeur disposent d'une supériorité, au moins temporaire, sur celui qui ne compte pas avec la rouerie et l'absence de scrupules de ceux qui veulent le posséder.

Ce que l'on sait aussi, c'est que M. Mauroy, le Premier ministre, par ses commentaires personnels que j'ai relus et qui étaient joints au rapport Gicquel, a cherché, avant tout et au maximum, à compromettre directement le chef de l'Etat de l'époque. « Comment se fait-il, écrit-il par exemple, que le Président de la République ait engagé une opération à caractère prétendument scientifique ? »

Quinze jours après, on apprenait que M. Guillaumat — et il l'a confirmé devant la mission d'information — assumait pour le meilleur et pour le pire la responsabilité entière d'une opération qu'il avait lui-même engagée. Si M. le Premier ministre, s'érigeant en juge, avait voulu être équitable, il aurait dû s'apercevoir du danger de sa démarche. Puisqu'il inscrivait au passif du bilan de l'ancien Président de la République l'échec d'une des grandes entreprises nationales de ce pays, le souci de la symétrie aurait dû le conduire à créditer ce même Président de succès tels que le programme nucléaire le plus efficace du monde, la construction d'Airbus, le programme téléphonique le plus ample connu à ce jour dans un pays européen, le rattrapage du retard autoroutier, la fusée Ariane ou le T. G. V., etc. Sans doute M. Mauroy était-il pressé de faire oublier le nombre record de fois où les indices viraient au rouge quand il les voyait ou prévoyait verts.

Mais là n'est pas l'essentiel. « Sans la liberté de blâmer, il n'est pas d'éloge flatteur », dit une maxime célèbre. Mais le Premier ministre avait visiblement oublié que cette maxime a un corollaire. Pour être crédible lorsque l'on tente d'accabler quelqu'un de tous les défauts, il faut être capable de reconnaître les réussites de celui-ci et, de préférence, avoir prouvé ses propres succès.

Après l'euphorie, si je puis dire, du début de l'affaire, les choses ont sensiblement évolué. Ainsi, à la veille de cette nouvelle phase, vous ne cherchiez plus, messieurs de la majorité, à démontrer que l'ancien président de la Cour des comptes a été coupable de forfaiture. La majorité tout entière laisse aujourd'hui M. Emmanuelli dans la solitude de ses excès et de ses outrances, après l'avoir frénétiquement applaudi un mercredi de décembre. Vous constatez aussi que, malgré l'opprobre que cette affaire aurait dû jeter sur l'ancienne majorité, celle-ci continue de gagner l'essentiel des élections partielles.

M. Jean-Michel Boucheron (Charente). Qu'est-ce que cela a à voir ?

M. Adrien Zeller. M. Goux lui-même s'est plu à démontrer avec force arguments, dans le cadre des travaux de la mission, et avant que ne tombe le diktat des arbitrages purement politiques, que la commission d'enquête n'apporterait rien de plus que la mission, d'autant qu'une procédure judiciaire était ouverte pour recel d'escroquerie.

Enfin, la tentative plus récente du président de la mission de mêler dans cette affaire pêle-mêle le Vatican et ses prétendues caves ; l'Opus Dei et je ne sais quelle organisation politique qui n'existe que dans les cerveaux de la gauche...

M. Parfait Jans. Tiens, tiens !

M. Pierre Joxe. Elle n'existerait que dans les cerveaux de la gauche ?

M. Adrien Zeller. ... apparaît plus comme une fuite en avant, ou plutôt une fuite vers le bas, que comme un progrès dans l'explication. Elle réveille quelques fantasmes, mais rabaisse la teneur des rapports parlementaires prétendus sérieux au niveau de la littérature des journaux politico-satiriques. Elle vous conduit, messieurs de la majorité, à employer une méthode qui est contraire à l'état d'esprit dans lequel une commission d'enquête sérieuse doit travailler, à savoir l'amalgame facile de l'insinuation.

J'aperçois trois raisons immédiates à votre attitude :

L'insistance constante du parti communiste ;

Le souci du parti socialiste de faire parfois semblant de tenir compte des demandes du parti communiste, puisqu'il ne lui est pas possible de lui faire plaisir en matière de sidérurgie ou d'industrie automobile ;

Enfin, le manque de courage politique réel. Vous vous en donnez les apparences, mais le courage politique aurait consisté, soit à clore ce dossier en laissant agir la justice, soit à mener le seul travail qui ait un intérêt réel et qui ne soit pas la répétition de ce que l'on sait déjà, c'est-à-dire la recherche des précautions, dispositions, garde-fous de toute nature qu'il faudrait introduire dans la gestion des entreprises publiques, dans les processus de décision publique pour limiter les risques d'erreur constatés au fil des ans. S'agissant du passé, j'évoquerai volontiers La Villette, Concorde et d'autres échecs totaux ou partiels. Pour le présent, nous pouvons penser à certains aspects du plan électronique cher à M. Chevènement, au Centre mondial de l'informatique, chargé de la réalisation d'un ordinateur personnel et qui, après avoir dépensé près de 200 millions de francs, n'a pas encore obtenu le début d'un résultat, et nous en reparlerons certainement.

Ce genre de danger ne s'est pas réduit depuis 1981, il s'est considérablement accru.

J'ai peine en effet à imaginer que si les rapports entre les pouvoirs publics et l'entreprise Elf-E. R. A. P. n'étaient pas ce qu'ils sont, l'affaire des renifleurs aurait duré aussi longtemps ; elle n'aurait même pas pu être lancée. C'est bien parce qu'elle était entreprise d'Etat...

M. Parfait Jans. Que l'affaire est devenue publique !

M. Adrien Zeller. ... qu'elle a si facilement pu obtenir les autorisations nécessaires. On a, à juste titre, parlé du mutisme de la direction des carburants. Si le contrôle des actionnaires a été si faible, n'est-ce pas justement parce qu'il y avait un actionnaire unique, c'est-à-dire le capitalisme d'Etat ?

Il y a là matière à réflexion, ce que, dans votre comportement de justice, vous négligez complètement.

M. Alain Bonnet. Vous nous prenez pour Zorro !

M. Adrien Zeller. Peut-être parce que cette réflexion vous conduirait à des réformes qui iraient à l'encontre de vos pré-supposés.

Mais un deuxième aspect du problème mérite aussi réflexion. Une minorité de responsables de ce pays, de tout bord je le reconnais, se sont inquiétés à juste titre du manque de continuité de l'Etat qui a été mis en évidence par cette affaire. Mais outre qu'on est obligé de constater que les responsabilités de ce manque de continuité ont été, messieurs de la majorité, au minimum partagées, il faut déplorer que votre volonté systématique et prioritaire de vouloir abaisser l'honneur des plus hauts responsables de l'Etat d'avant 1981 ait totalement escamoté le vrai débat, qui méritait assurément d'être tenu. De ce point de vue encore, la commission d'enquête sera sans aucun doute une occasion manquée.

Au fond, cet état de fait que nous constatons aujourd'hui s'explique par une raison profonde et qui commande toutes les autres : votre besoin, presque compréhensible, d'atténuer, et d'abord à vos propres yeux, votre propre sentiment d'échec. Vous le faites en vous acharnant, dans l'attente de jours meilleurs, à fouiller dans l'arrière-cuisine de ceux qui vous ont précédés.

Vous pouvez, certes, à l'occasion de ce travail, vous donner à peu de frais l'impression fugace de l'unité d'action et de vue qui n'existe plus ailleurs et trouver ainsi une maigre consolation à vos déceptions. Mais l'initiative d'aujourd'hui ne

vous permettra pas de faire progresser dans le pays l'esprit de vérité qui lui manque trop souvent, au-delà des citivages politiques. Je doute aussi qu'elle lui donne l'espoir dont il a besoin. Je doute enfin qu'elle vous rende à si peu de frais la confiance des Français.

Pour toutes ces raisons, et parce qu'il estime qu'à ce stade de l'affaire des renifleurs le problème de cette commission d'enquête n'est pas celui de l'opposition, mais exclusivement le vôtre dans vos divisions...

M. Alain Bonnet. Et les vôtres, de divisions !

M. Adrien Zeller. ... et dans l'entretien de vos mythes, le groupe Union pour la démocratie française ne prendra pas part au scrutin qui décidera de sa création. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Plusieurs députés socialistes et communistes. Comme c'est courageux !

M. Parfait Jans. C'est un premier aveu !

M. le président. La parole est à M. Sanmarco.

M. Philippe Sanmarco. Monsieur le président, mesdames, messieurs, il y a quelques mois, à l'occasion d'une enquête fiscale de routine, l'administration des impôts se voyait opposer, à sa demande d'éclaircissements devant de massifs transferts de fonds à l'étranger apparaissant dans la comptabilité du groupe Elf-E. R. A. P., la raison du secret d'Etat.

L'administration de l'Etat ne pouvant naturellement se contenter de cette légèreté, et les responsables politiques de l'Etat n'étant pas informés de l'origine de ces transferts, la société Elf-E. R. A. P. se voyait infliger un sévère redressement fiscal.

La chose aurait pu en rester là. Mais, par ce simple geste, l'administration des impôts révélait une ténébreuse affaire qui avait vu se mêler de manière indiscernable les plus hauts responsables de l'Etat et l'état-major d'une grande entreprise publique à un monde étrange, fait d'une solidarité prétendument européenne et caractérisée en fait par sa nature profondément réactionnaire, ainsi qu'à des bouffons et à des escrocs.

Le solde net au détriment d'une société nationale devait se situer au-dessus du milliard de francs, à l'issue d'un processus révélateur d'une conception scandaleuse de l'Etat dans ses relations avec les entreprises...

M. Adrien Zeller. Publiques !

M. Philippe Sanmarco. ... et dans le fonctionnement normal d'une institution fondamentale de la République, la Cour des comptes, dont le président vient ici même chaque année présenter son rapport.

M. Michel Sapin. Absolument !

M. Philippe Sanmarco. Il est plaisant que ceux qui critiquent le prétendu étalisme, collectivisme que nous aurions instauré dans ce pays depuis trois ans, soient les mêmes qui, sous les gouvernements précédents, ont occulté la logique industrielle par la mise en avant de certains grands noms de la politique, ce qui, en dehors de toute rationalité, a mené des dirigeants dans un piège minable.

Et qu'on ne nous accuse pas de refuser le risque au profit de je ne sais quelle société bureaucratisée. Le risque est nécessaire, indispensable, mais à condition d'être motivé par une logique scientifique, industrielle ou commerciale. Dans le cas présent, c'est le contraire qui s'est passé. Il n'y a jamais eu analyse des risques, mais soumission, aveuglement devant l'importance des parrainages politiques mis en avant par d'habiles manipulateurs. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*) C'est cette conception de l'Etat qui est condamnable de la part des responsables politiques qui s'y sont prêtés, s'aventurant ainsi sur un terrain qui n'est pas le leur, servant de caution à des opérations qu'ils ne maîtrisaient pas, mais, en revanche, empêchant par leur simple implication la libre décision de responsables d'entreprise empêtrés dans un respect hors de propos et inhibés dans leur démarche rationnelle. Là est le fondement de cette sombre affaire.

C'est cette conception de l'Etat qui est en cause et qui conduit à des impasses pareilles après des péripéties qui feraient rire s'il ne s'agissait pas d'une entreprise publique dont la nation, à juste titre, est fière...

M. Alain Madelin. C'est un peu fort de café ! (*Sourires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Michel Noir. Renault !

M. Philippe Sanmarco. ... s'il ne s'agissait pas de l'ensemble d'un personnel qui a été tenu systématiquement à l'écart d'une affaire aussi importante pour son avenir...

M. Michel Noir. Vous savez bien que c'est faux !

M. Philippe Sanmarco. ... si les fonds énormes disparus n'avaient finalement manqué soit à l'entreprise elle-même pour ses vraies recherches, soit à l'Etat en paiement de ses dividendes. Ces péripéties feraient rire si elles ne révélaient pas aussi la capacité de certains à s'installer dans l'Etat en maîtres, avec une conception patrimoniale de celui-ci...

M. Pierre Joxe. Très bien !

M. Philippe Sanmarco. ... à oublier que leur fonction et leur légitimité sont de servir le pays.

M. Jean Proveux. Ils préfèrent se servir !

M. Philippe Sanmarco. Ils bâtissent ainsi, de relations en amitiés, des réseaux de pouvoir occultes, véritables Etats dans l'Etat, et se sentent libérés des contraintes pesant sur le commun des mortels...

M. Jacques Toubon. Il parle de Marseille ?

M. Philippe Sanmarco. ... fussent-elles les règles élémentaires de la République. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Toute entreprise dynamique et prospère, ayant à prendre des risques quotidiens sur un marché en permanente évolution, s'expose à des charlatans. Mais pour que des responsables se soient engagés si loin, si longtemps, en perdant tout sens critique, il a fallu plus que le hasard et plus que la malchance...

M. Michel Sapin. Absolument !

M. Philippe Sanmarco. ... derrière lesquels il est facile aujourd'hui de se réfugier.

Jamais Elf-E. R. A. P. ne se serait laissé abuser de la sorte s'il n'y avait eu qu'escroquerie. Cette dernière n'a pu s'enraciner au plus haut niveau de l'entreprise que grâce à des influences politiques. Et c'est du fait de ces derniers que des responsables sérieux qui, tous les jours, savent prendre leurs risques et éliminer les charlatans, ont perdu tout sens critique, abandonné toute analyse logique.

C'est ce qui explique aussi que lorsque, tardivement, un scientifique extérieur à l'entreprise sera finalement appelé en consultation alors que des sommes énormes auront déjà été dépensées sans contrepartie et sans possibilité de contrôle, il démontrera la supercherie avec une aisance qui laisse rêver sur la manière dont étaient abusés certains de ses anciens collègues.

M. Jean-Pierre Balligand. Très bien !

M. Philippe Sanmarco. Et que dire du respect qu'impose le nom d'un banquier suisse ? La belle affaire ! Parce qu'un banquier suisse apparaît, c'est qu'il s'agit d'une affaire sérieuse et honnête. On ne vérifiera même pas que celui-ci n'engage pas sa banque, ni même sa propre personne. En fait, par un jeu d'écrans de sociétés successives, l'Etat français a donné sa garantie au paiement d'une prestation non identifiée, au bénéfice de personnes non identifiées. Le sérieux, l'importance des noms avancés, les garanties morales qu'ils impliquent n'auront servi qu'à une mascarade.

Voilà ce qu'il en coûte de pratiquer le mélange des genres, de ne pas se montrer scrupuleusement respectueux des procédures légales qui constituent précisément les garde-fous contre les dérapages inhérents à un pouvoir que rien ne vient contrôler, où les responsables politiques se piquent d'analyses scientifiques et où les scientifiques sont bridés dans leur travail. Et tout cela se passe dans une atmosphère feutrée, entre gens bien élevés, sûrs d'eux-mêmes, porteurs de noms cotés dans le Gotha européen, et donc présumés, parce que c'est là la valeur de référence, sérieux et honnêtes.

M. Jean-Pierre Michel. Très bien !

M. Philippe Sanmarco. Alors, en effet, nous sommes choqués. Pas seulement parce qu'une grande entreprise a été trompée — cela arrivera encore — pas seulement parce que des sommes importantes ont été détournées à des fins mystérieuses, mais parce que l'Etat lui-même, par l'intermédiaire de ses dirigeants, a été impliqué. La légèreté, l'irresponsabilité de responsables politiques importants, leur implication dans un jeu trouble de recommandations, d'amis, tout cela a paralysé les réactions normales de ceux qui auraient dû avoir sereinement la charge de ce dossier et a permis à l'escroquerie de se développer sur une grande échelle et de favoriser tout à la fois la paranoïa de certains et les manipulations financières d'autres, manipulations dont l'ensemble des bénéficiaires restent à ce jour non identifiés.

C'est cette même conception scandaleuse de l'Etat qui conduira, lorsque la supercherie sera mise au jour sans aucune échappatoire, à rester silencieux, à procéder à une rupture « entre gentlemen », à ne pas déclencher de procédure judiciaire, ce qui aurait pu troubler la belle harmonie de ces gens bien élevés qui ne peuvent pas avoir été abusés par l'un des leurs. Une procédure judiciaire ne pouvait en effet que faire apparaître que, par légèreté, on a gaspillé l'argent d'une grande entreprise nationale du fait d'escrocs avec lesquels on a conversé poliment et diné bien souvent.

M. Michel Sapin. Absolument !

M. Philippe Sanmarco. Comme si la chose publique et l'appareil de l'Etat étaient l'apanage de quelques-uns, on décidera de régler cette affaire en famille, quitte à violer encore les lois de la République.

Voilà, mes chers collègues, ce qui a justifié l'émotion du pays, et la saisine de notre assemblée. Une mission d'information a travaillé pendant l'hiver et a abouti à des résultats très appréciables, ne serait-ce qu'en incitant enfin les responsables d'E. R. A. P. à récupérer les sommes qu'il était possible de recouvrer et ceux d'Elf à rechercher le ou les coupables. Mais force est de constater — et nous le regrettons vivement — que certains n'ont pas compris qu'au travers de cette mission parlementaire ils pouvaient enfin dire la vérité telle qu'ils l'avaient vue. Et alors que la mission a travaillé de manière très positive et sans arrière-pensée, nombreux sont ceux qui ont pris devant elle des arrangements *a posteriori* avec l'histoire, sans compter ceux qui ont cru bon de se dérober à ses questions.

Que tous ceux-là ne viennent pas se plaindre, demain, d'avoir à répondre aux convocations d'une commission d'enquête ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Noir.

M. Michel Noir. Mes chers collègues, c'est là, serait-on tenté de dire, une bien mauvaise bande dessinée. Il s'agit, certes, d'une triste affaire, d'une grave erreur de recherche, mais il est évident que, dans des registres différents, nos collègues Jans et Sanmarco ont tenté d'en faire une affaire politique.

M. Alain Bonnet. La vérité vous blesse, monsieur Noir !

M. Michel Noir. Ils n'ont pas osé prononcer les termes, mais c'est bien ce qui ressortait de leurs propos.

Il y a, c'est vrai, dans cette mauvaise bande dessinée, tous les acteurs dont peut rêver un socialiste ou un communiste qui a envie de faire un carton politique.

M. Parfait Jans. Le dessin est de vous, les hulles de nous !

M. Michel Noir. Il y a un chercheur, qui est à l'évidence un escroc. Tout le monde est d'accord sur ce point.

M. Alain Bonnet. Maintenant !

M. Michel Noir. Nous l'avons toujours dit, et les membres de la mission d'information peuvent en témoigner. Cela s'est bien traduit dans les questions que nous avons posées.

M. Alain Bonnet. Théorie !

M. Parfait Jans. Il fallait le dire en 1978 !

M. Michel Noir. Il y a des honorables correspondants, c'est-à-dire les services de sécurité qui ont permis que des procédures discrètes et parfois même curieuses soient utilisées. Et on en est arrivé au « secret-défense » dans la mesure où tous les grands pays industriels sont tous à la recherche de procédés qui pourraient leur donner cette avance technologique et scientifique fantastique que constituerait la possibilité de découvrir ce qu'il y a dans le sol à l'aide d'un système d'ondes.

Il y a aussi — cela fait bien dans le tableau — un financier international italien, un banquier suisse — personnage fort important dans la mythologie de gauche — un avocat international auquel on va tout de suite chercher à attribuer une appartenance politique. On a même trouvé un cardinal, et certains procureurs ont même évoqué les caves du Vatican. Et comme il faut aussi un parrain, on va chercher ce pauvre M. Pinay, quatre-vingt douze ans, à Saint-Chamond.

Enfin, il y a, passez moi l'expression, la brigade d'intervention du parti socialiste dont le président de la mission d'information...

M. Adrian Zeller. Qui est absent !

M. Michel Noir. Je dirai tout à l'heure pourquoi il est absent. Quoi qu'il, en soit, sentant que tout cela ne va déboucher sur rien, il essaye de s'en tirer en jouant les Zorro, file en Suisse récupérer un chèque, le ramène et donne une conférence de presse en espérant que cela va peut-être arrêter cette triste affaire.

Mais le procureur général marseillais, suppléant du ministre de l'intérieur, veille à maintenir un halo politique autour de cette triste affaire.

M. Alain Bonnet. C'est laborieux !

M. Michel Noir. Il y a aussi les parlementaires de l'opposition qui ont parfaitement joué leur rôle de A jusqu'à Z, sans aucun *a priori*, au sein de la mission, ainsi que ses membres peuvent en témoigner ici.

M. Adrien Zeller. Très bien !

M. Michel Noir. Les travaux de cette mission...

M. Alain Bonnet. Dont vous ne vouliez pas !

M. Michel Noir. ... ont débouché sur un rapport dont on ne saurait prétendre, comme a pourtant tenté de le faire le président de la mission, qu'il est l'aboutissement des travaux de l'ensemble de cette dernière.

Dans ce rapport, on chercherait en vain la confirmation des allégations de nos collègues Jans et Sanmarco. Ce qui est apparu évident, après les nombreuses auditions auxquelles la mission a procédé, c'est qu'une dizaine de scientifiques d'une grande entreprise nationale ont été, pendant un moment — dix-huit mois à deux ans — parfaitement abusés. On peut d'ailleurs fort bien comprendre qu'ils aient voulu aller jusqu'au bout de l'expérience si l'on songe que, dans ce domaine, des espoirs existent, ainsi qu'en témoignent les recherches menées à l'Est comme à l'Ouest. Notre regretté collègue Jacques Marette avait d'ailleurs pu faire état d'une trentaine de publications scientifiques sur ce sujet. Cela peut expliquer que de grands scientifiques de cette entreprise nationale aient voulu approfondir l'expérience qui pouvait, je le souligne, avoir des implications sur le plan militaire. Mais, et c'est à mettre à leur crédit, dès qu'ils ont eu un doute, ils ont agi pour que les choses soient clarifiées, en collaboration avec M. Giraud, ministre de l'industrie de l'époque, qu'il est absolument scandaleux de mettre en cause sous prétexte qu'il a refusé de participer à la mascarade de la mission d'information qui voulait surtout politiser les choses. C'est à la demande de M. Giraud que M. Horowitz a été nommé. On a alors acquis la certitude qu'il s'agissait d'un procédé bidon. Dès l'instant où l'entreprise nationale a eu cette certitude, tout a été mis en œuvre pour récupérer les sommes mises en jeu, afin que l'entreprise n'ait pas à subir un préjudice trop important.

Il y a eu, c'est vrai, des procédures exceptionnelles, mais cela s'explique par le fait que si les recherches avaient abouti, elles auraient eu une portée militaire considérable. D'où un luxe de précautions, puisqu'on est même allé, c'est vrai, au-delà des procédures régulières s'agissant du maniement des fonds publics. Mais, pour ce qui s'est passé en France, aucun doute ne peut exister quant à la destination de ces fonds. Je dis bien : pour ce qui s'est passé en France.

Ce qui vous chagrime, mes chers collègues de la majorité, c'est que vous ne savez pas comment sortir de cette affaire la tête haute. (*Rires sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Parfait Jans. Pas nous, vous !

M. Jean-Pierre Balligand. Elle est un peu forte celle-là !

M. Michel Noir. Si le président Goux n'est pas ici, c'est parce que, avec l'honnêteté intellectuelle qui le caractérise, il a considéré, et il s'en est ouvert auprès de nombreux membres de cette mission d'information, qu'il convenait d'arrêter les frais. Il n'est pas conforme à l'idée que nous nous faisons du débat politique...

M. Adrien Zeller. C'est exact.

M. Michel Noir. ... il n'est pas bon pour l'ensemble de la classe politique française, Gouvernement, majorité et opposition, et pour notre entreprise nationale, que certains s'amuse à dénoncer des scandales politiques imaginaires.

M. Parfait Jans. Et quel est le prix d'un tel amusement ?

M. Michel Noir. C'était, vous le savez, l'intime conviction du président de notre mission d'information, qui est aussi président de la commission des finances. Voilà pourquoi il ne souhaitait pas que l'on prolonge cette mission par une commission d'enquête.

M. Adrien Zeller. C'est un bon exemple.

M. Michel Noir. On se souvient de la manière dont l'affaire a été mise en exergue sur le plan politique, dont elle a été ressortie alors qu'elle était connue depuis un an et que la presse s'en était

fait déjà l'écho en juin et juillet de l'année dernière. On voulait faire une opération politique, on voulait — passez-moi cette expression — « faire un carton » sur des dirigeants de l'ancienne majorité.

Ainsi, aux mois de janvier et de février, on a retenu l'attention de l'opinion publique en s'occupant bien évidemment de mobiliser plateaux de télévision et micros des radios.

M. Michel Sapin. Il y en a qui s'en occupent aussi !

M. Michel Noir. Cela dispensait de parler des problèmes réels du pays, de l'activité économique et sociale ou de la place de la France dans la communauté internationale.

Je regrette que l'on ait participé à une opération qui ne grandit personne et ne sert pas les intérêts de la France et de ses entreprises nationales.

M. Parfait Jans. De quelle opération parlez-vous ? De la première ou de la deuxième ? Des avions renifleurs ou de l'autre ?

M. Michel Noir. Aujourd'hui, certains ont exprimé le souhait de constituer une commission d'enquête.

M. Guy Ducoloné. La vérité n'a jamais fait de mal à personne !

M. Michel Noir. Dans quel but ? Imagine-t-on que des auditions spectaculaires supplémentaires feront progresser les choses ? Ce serait considérer que la mission d'information n'a pas bien fait son travail et n'a pas procédé aux auditions susceptibles d'éclairer la genèse et le dénouement de l'affaire et d'identifier l'ensemble des protagonistes.

Par fidélité à la mythologie socialo-communiste, on voudrait faire venir un banquier suisse, un cardinal italien, un avocat d'affaires international et je ne sais quel autre personnage...

M. Philippe Sanmarco. Cela vous gêne ? Ce sont des citoyens comme les autres !

M. Michel Noir. ... afin de prouver qu'une sorte de « spectre » gérait les affaires de façon occulte sur le plan international ! Cela vous amusera un instant, mes chers collègues, mais n'avancera à rien, et vous le savez bien.

Pensez-vous qu'en créant une commission d'enquête M. Jans aura le plaisir d'entendre M. de Weck, le personnage qui le fascine depuis trois mois dans cette affaire et à qui il veut demander où sont allés les chèques ?

M. Parfait Jans. A qui a-t-il versé l'argent ?

M. Michel Noir. Par ailleurs, mes chers collègues, et cela poussé à s'interroger sur l'empressement très pesant des groupes socialiste et communiste à créer cette commission d'enquête, vous prenez, en agissant comme vous le faites, une grave liberté avec les principes du droit qui régissent notre pays.

Dès lors qu'une information judiciaire est ouverte — depuis la mi-janvier, vous le savez — je ne vois pas comment une commission d'enquête...

M. Jacques Toubon. Excellent !

M. Michel Noir. ... afin de prouver qu'une sorte de « spectre » commission d'information pousse, à tout moment, on pourra lui opposer la procédure judiciaire en cours, et donc l'impossibilité de déférer à telle ou telle demande ou de produire tel ou tel dossier.

Cette impossibilité, nous l'avons déjà en partie ressentie au sein de la mission d'information lorsque, par exemple, les dirigeants d'E. R. A. P. n'ont pas pu nous donner certains éléments sur la probabilité, que M. Jans a évoquée tout à l'heure, d'une complicité à l'intérieur de l'entreprise qui aurait permis à l'escroc Bonmassoli et à de Villegas de falsifier les contrôles techniques de mise en œuvre du procédé.

M. Guy Ducoloné. C'est laborieux !

M. Michel Noir. Alors, n'atterdez pas que nous nous prions à une telle mascarade.

M. Parfait Jans. Quelle surprise !

M. Michel Noir. Nous avons dit, et nous l'avons prouvé par notre comportement au sein de la mission d'information, que vous nous trouveriez toujours soucieux de rechercher la vérité, toute la vérité, lorsque l'intérêt général de notre pays est en cause. Cela ne peut en aucun cas nous être contesté, mais il est des principes qui doivent être respectés.

Une information judiciaire est en cours. Par ailleurs, la mission d'information de la commission des finances, à travers le rapport de son président, a fait le jour sur tous les éléments disponibles et a montré que nous étions devant une triste affaire d'erreur scientifique, à la faveur d'une escroquerie. Cela n'est pas contesté, et c'est à l'honneur des dirigeants et des ministres concernés d'avoir insisté pour qu'un deuxième contrat vienne

préserver les intérêts de l'entreprise nationale et permettre de récupérer la plus grande partie possible des masses financières qu'elle avait remises à ses cocontractants. Je ne pense pas que nous puissions aller plus loin, dans le respect du principe de la séparation des pouvoirs, dès l'instant où une information judiciaire est ouverte.

En tout état de cause, si le parti socialiste et le parti communiste, en dehors des éléments de fait du dossier, souhaitent continuer à alimenter un débat politique de mauvais goût et qui ne sert bien évidemment ni les uns ni les autres, qu'ils n'attendent pas que nous participions à cette mascarade. Nous leur en laisserons la responsabilité. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. le président. La discussion générale est close.

Aucune motion de renvoi en commission n'étant présentée, le passage à la discussion de l'article unique de la proposition de résolution dans le texte de la commission est de droit.

Je rappelle que seuls peuvent être déposés les amendements répondant aux conditions prévues aux alinéas 4 et suivants de l'article 99 du règlement.

Avant de mettre aux voix l'article unique, j'indique à l'Assemblée, que conformément aux conclusions de la commission, le titre de la proposition de résolution est ainsi rédigé :

PROPOSITION DE RÉSOLUTION TENDANT A LA CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE CHARGÉE D'EXAMINER LES CONDITIONS DANS LESQUELLES DES FONDS ONT PU ÊTRE AFFECTÉS DEPUIS 1976 A UNE « VENTON SCIENTIFIQUE SUSCEPTIBLE DE BOULEVERSER LA RECHERCHE PÉTROLIÈRE. » *(Rires sur les bancs des communistes.)*

M. Jacques Toubon. Quelle pudeur ! On est délicat, maintenant ?

Article unique.

M. le président. « Article unique. — Il est créé en application des articles 140 et suivants du règlement de l'Assemblée nationale une commission d'enquête parlementaire de trente membres chargée de faire toute la lumière :

« 1° Sur les faits qui ont motivé le rapport fait à la Cour des comptes par un conseiller de la 6^e chambre, le 21 janvier 1981, et sur la destination des fonds affectés depuis 1976 à une « invention scientifique susceptible de bouleverser la recherche pétrolière », à l'exclusion des faits de recel d'escroquerie faisant l'objet d'une information judiciaire en cours près le tribunal de grande instance de Paris,

« 2° Sur les raisons pour lesquelles il n'a pas été donné suite aux conclusions dudit rapport, notamment quant à la détermination des responsabilités encourues et à la nécessité de mener des enquêtes supplémentaires sur les points qui relèvent d'autres compétences que celle de la Cour des comptes. »

Je mets aux voix l'article unique de la proposition de résolution.

Je suis saisi par le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants.....	328
Nombre de suffrages exprimés	328
Majorité absolue	165
Pour l'adoption	328
Contre	0

L'Assemblée nationale a adopté.

— 2 —

CONSTITUTION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE

Communication relative à la nomination des membres.

M. le président. Afin de permettre la constitution de la commission d'enquête dont l'Assemblée vient de décider la création, les candidatures devront être remises au secrétariat général de la présidence, avant demain, jeudi 17 mai, à dix-huit heures.

La commission tiendra sa première réunion le mardi 22 mai, à seize heures.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, n° 2043, modifiant la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution (rapport n° 2099 de M. André Lotte, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ;

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi n° 2056 relatif à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles (rapport n° 2102 de M. Georges Colin, au nom de la commission de la production et des échanges).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique : Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix heures quarante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

DE LA

1^{re} Séance du Mercredi 16 Mai 1984.

SCRUTIN (N° 669)

Sur l'article unique de la proposition de résolution créant une commission d'enquête chargée d'examiner les conditions dans lesquelles des fonds ont pu être affectés depuis 1976 à une « invention scientifique susceptible de bouleverser la recherche pétrolière ».

Nombre des votants.....	328
Nombre des suffrages exprimés.....	328
Majorité absolue	165
Pour l'adoption	328
Contre	0

L'Assemblée nationale a adopté.

Ont voté pour :

MM.	Bockel (Jean-Marie).	Colonna.	Forgues.	Le Coadtc.	Planchoy.
Adevah-Pœuf.	Bocquet (Alain).	Combasteil.	Forni.	Mme Lecuir.	Polgnant.
Alaize.	Bois.	Mme Commergnat.	Fourré.	Le Drian.	Poperen.
Alfonsi.	Bonnemaison.	Couillet.	Mme Frachon.	Le Foll.	Porelli.
Anciant.	Bonnet (Alain).	Couqueberg.	Mme Fraysse-Cazalis.	Lefranc.	Portheault.
Ansart.	Bourepaux.	Darinot.	Frêche.	Le Gars.	Pourchon.
Asensl.	Borel.	Dassonville.	Frelaut.	Legrand (Joseph).	Prat.
Aumont.	Boucheron	Déforge.	Gabarrou.	Lejeune (André).	Prouvost (Pierre).
Badet.	(Charente).	Defontaine.	Gaillard.	Le Meur.	Provest (Jean).
Bailligand.	Boucheron	Dehoux.	Gaiet (Jean).	Leonetti.	Mme Provost (Eliane).
Baily.	(Ille-et-Vilaine).	Delanoë.	Garcin.	Le Pensec.	Queyranne.
Balmigère.	Bourget.	Deichède.	Garmendia.	Loncic.	Ravassard.
Bapt (Gérard).	Bourguignon.	Deissie.	Garrotte.	Lotte.	Raymond.
Barailla.	Braine.	Denvers.	Mme Gaspard.	Luisi.	Renard.
Bardin.	Briand.	Derosier.	Germon.	Madrelia (Bernard).	Renault.
Barthe.	Brune (Alain).	Deschaux-Beaume.	Giolitti.	Maisonnat.	Richard (Alain).
Bartoione.	Brunet (André).	Desgranges.	Giovannelli.	Malandain.	Rieubon.
Bassinot.	Brunhes (Jacques).	Desseln.	Mme Goeurlot.	Malgras.	Rigal.
Bateux.	Bustin.	Destrade.	Gourmelon.	Malvy.	Rimbaud.
Battist.	Cabé.	Dhaille.	Goux (Christian).	Marchais.	Robin.
Bayet.	Mme Cacheux.	Douyère.	Gouze (Hubert).	Marchand.	Rodet.
Bayou.	Cambolive.	Drouin.	Gouzes (Gérard).	Marchand.	Roger Emile).
Beaufils.	Cartelet.	Druon.	Gréard.	Mas (Roger).	Roger-Machart.
Beaufort.	Cartraud.	Duconé.	Guyard.	Masse (Marius).	Rouquet (René).
Bèche.	Cassaing.	Dumont (Jean-Louis).	Haesebroeck.	Masson (Marc).	Rouquette (Roger).
Becq.	Castor.	Dupilet.	Hage.	Massot.	Rousseau.
Bédoussac.	Cathaia.	Duprat.	Mme Hailmi.	Mazola.	Sainte-Marie.
Beix (Roiland).	Caumont (de).	Durpuy.	Hauteœur.	Mellick.	Sanmarco.
Bellon (André).	Césaire.	Duraffour.	Haye (Kléber).	Menga.	Santa Cruz.
Belorgey.	Mme Chaigneau.	Durbec.	Hermier.	Mercieca.	Santrot.
Beltrame.	Chanfrault.	Durleux (Jean-Paul).	Mme Horvath.	Metals.	Sapl.
Benedetti.	Chapus.	Duroméa.	Hory.	Metzinger.	Sarre (Georges).
Benetière.	Charles (Bernard).	Durnure.	Houteer.	Michel (Claude).	Schiffner.
Bérégovoy (Michel).	Charpentier.	Durupt.	Huguet.	Michel (Henri).	Schreiner.
Bernard (Jean).	Charzat.	Dutard.	Huyghues	Micheli (Jean-Pierre).	Sérés.
Bernard (Pierre).	Chaubard.	Escutia.	des Etages.	Mitterrand (Gilbert).	Sergent.
Bernard (Roland).	Chauveau.	Esmomn.	Ibanès.	Mocœur.	Mme Sicard.
Berson (Michel).	Chénard.	Estier.	Istace.	Montdargent.	Mme Soum.
Bertilé.	Chevallier.	Evin.	Mme Jacq (Marie).	Montergnole.	Soury.
Besson (Louts).	Chomat (Paul).	Faugaret.	Mme Jacquaint.	Mme Mora	Mme Sublet.
Billardon.	Chouat (Didier).	Fleury.	Jagorel.	(Christiane).	Suchod (Michel).
Billon (Alain).	Coffineau.	Fioch (Jacques).	Jalton.	Moreau (Paul).	Sueur.
Bladt (Paul).	Colin (Georges).	Florian.	Jans.	Mortelette.	Tabanou.
Blisko.	Coliomb (Gérard).		Jaros.	Moulinet.	Taddel.
			Join.	Moutoussamy.	Tavernier.
			Joseph.	Mme Neleriz.	Teisseire.
			Jospln.	Mme Nevoux.	Testu.
			Josselin.	Nllès.	Théaudin.
			Jourdan.	Notebart.	Tluseau.
			Journet.	Odru.	Tondon.
			Joxe.	Oehler.	Tourné.
			Julien.	Oimefa.	Mme Touthan.
			Fuchsida.	Ortét.	Vacant.
			Labazée.	Mme Osselin.	Vadepied (Guy).
			Laborde.	Mme Patrat.	Valloff.
			Lacombe (Jean).	Patriat (François).	Vennin.
			Lagorce (Pierre).	Pen (Albert).	Verdon.
			Laignel.	Pénicaud.	Vial-Massat.
			Lajoine.	Perrier.	Vidal (Joseph).
			Lambert.	Pesce.	Villette.
			Lamberlin.	Peuziat.	Vivien (Alain).
			Lareng (Louis).	Phillibert.	Vouillot.
			Lassaie.	Pidjot.	Wacheux.
			Laurent (André).	Pierrat.	Wilquin.
			Laurissergues.	Pignan.	Worms.
			Lavédrine.	Pinard.	Zarka.
			Le Bail.	Pistre.	Zuccarelli.

N'ont pas pris part au vote :

MM.	Desanlis.	Labbé.
Alphandéry.	Dominati.	La Combe (René).
André.	Dousset.	Lafleur.
Ansquer.	Durand (Adrien).	Lancien.
Aubert (Emmanuel).	Durr.	Lauriol.
Aubert (François d').	Esdras.	Léotard.
Audinot.	Falala.	Lestas.
Bachelet.	Fèvre.	Ligot.
Barnier.	Fillon (François).	Lipkowski (de).
Barre.	Fontaine.	Madelin (Alain).
Barrot.	Fossé (Roger).	Marcello.
Bas (Pierre).	Fouchier.	Mercus.
Baudouin.	Foyer.	Masson (Jean-Louis).
Baumel.	Frédéric-Dupont.	Mathieu (Gilbert).
Bayard.	Fuchs.	Mauger.
Bégault.	Galley (Robert).	Maujouiian du Gasset.
Benouville (de).	Gantier (Gilbert)	Mayoud.
Bergelin.	Gascher.	Médecin.
Elgeard.	Gastines (de).	Méhaignerie.
Birraux.	Gaudin.	Nesmin.
Blanc (Jacques).	Geng (Francis).	Messmer.
Bourg-Broc.	Gengenwin.	Mestre.
Bouvard.	Gissingier.	Micau.
Branger.	Goasduff.	Millon (Charles).
Brial (Benjamin).	Godefroy (Pierre).	Miossec.
Briane (Jean).	Godfrain (Jacques).	Mme Missoffe.
Brocard (Jean).	Gorse.	Mme Moreau
Brochard (Albert).	Goulet.	(Louise).
Caro.	Grussenmeyer.	Narquin.
Cavallé.	Guichard.	Noir.
Chaban-Delmas.	Haby (Charles).	Nungesser.
Charlé.	Haby (René).	Ornano (Michel d').
Charles (Serge).	Hamel.	Paccou.
Chasseguet.	Hamelin.	Perbet.
Chirac.	Mme Harcourt	Péricard.
Clément.	(Florence d').	Pernin.
Cointat.	Harcourt	Perrut.
Corrèze.	(François d').	Petit (Camille).
Couste.	Mme Hauteclocque	Peyrefitte.
Couve de Murville.	(de).	Pinte.
Daillet.	Hunault.	Pons.
Dassault.	Inchauspé.	Préaumont (de).
Debré.	Julia (Didier).	Proriol.
Delatre.	Juventin.	Raynal.
Delfosse.	Kasperell.	Richard (Lucien).
Deniau.	Kergueris.	Rigaud.
Deprez.	Koehl.	Rocca Serra (de).
	Krieg.	Rocher (Bernard).

Rossinot.
Royer.
Sablé.
Salmon.
Santoni.
Sautier.
Séguin.
Seitlinger.

Sergheraert.
Soisson.
Sprauer.
Stasi.
Stirn.
Tiberl.
Toubon.
Tranchant.

Valleix.
Vivien (Robert-
André).
Vuillaume.
Wagner.
Weisenhorn.
Wolff (Claude).
Zeller.

N'ont pas pris part au vote :

M. Louis Mermaz, président de l'Assemblée nationale, et M. Natiez, qui présidait la séance.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (283) :

Pour : 281 ;

Non-votants : 2 : MM. Mermaz (président de l'Assemblée nationale) et Natiez (président de séance).

Groupe R. P. R. (89) :

Non-votants : 89.

Groupe U. D. F. (62) :

Non-votants : 62.

Groupe communiste (44) :

Pour : 44.

Non-inscrits (13) :

Pour : 3 : MM. Drouin, Malgras et Schiffler ;

Non-votants : 10 : MM. Audinot, Branger, Fontaine, Mme Harcourt (Florence d'), MM. Hunault, Juventin, Royer, Sablé, Sergheraert et Stirn.

Mise au point au sujet du présent scrutin.

M. Juventin, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».